



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES »**

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 à 17H00
Hôtel de Ville - La Londe les Maures**

I – FINANCES

1. BUDGET CCMPM – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1
2. DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DU MONTANT 2018 ALLOUÉ AUX COMMUNES MEMBRES
3. RAPPORT DE LA CLECT DU 10 JUILLET 2018 - INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
4. SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX COMMUNES DE COLLOBRIÈRES ET DU LAVANDOU AU TITRE DU PRÉLÈVEMENT FNGIR
5. TAXE GEMAPI - FIXATION DU PRODUIT ATTENDU POUR 2019
6. MODIFICATION DES TARIFS DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE COLLOBRIÈRES A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2018
7. EXONÉRATION DE LA TEOM DES LOCAUX DONT DISPOSENT LES PERSONNES ASSUJETTIES A LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2019 (COLLOBRIÈRES)
8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SIPI BORMES-LE LAVANDOU
9. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU SIPI BORMES-LE LAVANDOU
10. CONTRAT RÉGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL – AVENANT N°2
11. MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION VERSÉE PAR LA CCMPM A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL A PARTIR DE 2019 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

II – ADMINISTRATION GENERALE

- 12. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES**
- 13. COMPÉTENCE GESTION DES DECHETS : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2017**
- 14. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « CONTRIBUTION AU BUDGET DU SDIS » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDITERRANÉE PORTE DES MAURES - MODIFICATION STATUTAIRE**
- 15. COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - CRITÈRES DE QUALIFICATION**
- 16. COMPÉTENCE LOGEMENT ET CADRE DE VIE : CONVENTION EXPÉRIMENTALE TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES », ET LA SAEM ADOMA**
- 17. CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ENFOUISSEMENT DE LIGNES ÉLECTRIQUES A INTERVENIR AVEC ENEDIS (parcelle cadastrée section BM n°27 à La Londe)**
- 18. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE COLLOBRIÈRES**
- 19. DEMANDE D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRE SUR LA COMMUNE DU LAVANDOU**
- 20. DEMANDE D'OUVERTURE LE DIMANCHE FORMULÉE PAR LE GROUPE CASINO SIS A LA LONDE LES MAURES**
- 21. DEMANDE D'OUVERTURE LE DIMANCHE FORMULÉE PAR LE MAGASIN LIDL AVENUE JOSEPH BALESTRAZZI SIS A CUERS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 61/2018 DU 20 JUIN 2018 - ET DEMANDE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2019**
- 22. COMPETENCE GEMAPI : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES A INTERVENIR AVEC LES COMMUNES DE BORMES, LA LONDE ET LE LAVANDOU**